

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 16

No. FDS: 603975 V001.1

Révision: 19.05.2017

Date d'impression: 24.11.2017

Remplace la version du: 18.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson AQUABLOCK SPRAY Grey

Rubson AQUABLOCK SPRAY Grey

Contient:

Acétate de n-butyle

Colophony (Rosin) derivatives

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Etanchéifications/protection des surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosol inflammable Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence:

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection.

Conseil de prudence:

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

Conseil de prudence:

Stockage

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

Conseil de prudence:

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Etanchéifications/protection des surfaces

Substances de base pour préparations:

Mélange de solvants

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate de n-butyle 123-86-4	204-658-1 01-2119485493-29	12,5- 17,3 %	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336
Propane 74-98-6	200-827-9 01-2119486944-21	10- 14 %	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	203-448-7 01-2119474691-32	5- 8%	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas
Isobutane 75-28-5	200-857-2 01-2119485395-27	5- 8%	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	272-912-9	5- 8%	Asp. Tox. 1 H304 Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3; Inhalation H336 Aquatic Chronic 2 H411
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	5- < 7 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336 Eye Irrit. 2 H319
Colophony (Rosin) derivatives 8050-09-7	232-475-7	1- 2 %	Skin Sens. 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Peut provoquer une allergie cutanée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux. Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Etanchéifications/protection des surfaces

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate de n-butyle 123-86-4 [ACÉTATE DE N-BUTYLE]	200	940	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
acétate de n-butyle 123-86-4 [ACÉTATE DE N-BUTYLE]	150	710	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
butane 106-97-8	800	1.900			
butane 106-97-8 [N-BUTANE]	800	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé		Temps d'expositio n	Valeur	Valeur			Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau douce		0,18 mg/l				
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau salée		0,018 mg/l				
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau (libérée par intermittence)		0,36 mg/l				
n-Butyl acetate 123-86-4	Usine de traitement des eaux usées.		35,6 mg/l				
n-Butyl acetate 123-86-4	Sédiments (eau douce)				0,981 mg/kg		
n-Butyl acetate 123-86-4	Sédiments (eau salée)				0,0981 mg/kg		
n-Butyl acetate 123-86-4	Sol				0,0903 mg/kg		
n-Butyl acetate 123-86-4	Air						
n-Butyl acetate 123-86-4	Prédateur						
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,26 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,026 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sol				0,24 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application	Voie	Health Effect	Exposure	Valeur	Remarques
Tom use	Area	d'expositio n	Treatm Enect	Time	Valcui	Kemai ques
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		600 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		300 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		600 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		11 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35,7 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		300 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		300 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2 mg/kg	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		35,7 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
Acétate d'éthyle	Grand public	oral	Exposition à long		4,5 mg/kg	

141-78-6		terme - effets systémiques		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Exposition à long terme - effets locaux	367 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc chloroprène conformément à la norme EN 374. temps de pénétration > 10 minutes

épaisseur > 0,4 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Bidon pressurisé

aérosol

différent, selon la coloration

Odeur de solvant

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH II n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion II n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification II n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition II n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair < 0 °C (< 32 °F)

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

inférieures 1,2 %(V)
supérieures 10,9 %(V)
Pression de vapeur 3500 hPa

 $(20~^{\circ}\text{C}~(68~^{\circ}\text{F}))$

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 0,8697 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Non ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes

Valeur du corps solide 38,2 %

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation > 200 °C (> 392 °F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Des températures supérieures env. 50 °C

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.

En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Irritation de la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	LD50	> 8.800 mg/kg	oral		rat	BASF Test
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	oral		rat	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Parcours	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'application	d'expositi		
				on		
Acétate de n-butyle	LC50	> 23,4 mg/l		4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
123-86-4						Inhalation Toxicity)
Propane	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié
74-98-6			_			_
Butane, n- (< 0.1 %	LC50	274200 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
butadiène)			_			_
106-97-8						
Isobutane	LC50	260200 ppm	gaz	4 h	souris	non spécifié
75-28-5			_			_
Acétate d'éthyle	LC50	200 mg/l		1 h	rat	non spécifié
141-78-6		_				_

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
A oftata da m hustrila	LD50	> 14 112 mg/kg	damaal	on	lomino	OECD Cuideline 402 (A cute
Acétate de n-butyle 123-86-4	LD30	> 14.112 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	dermal		lapins	Test Draize

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
Acétate de n-butyle	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute
123-86-4				Dermal Irritation / Corrosion)
Acétate d'éthyle	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute
141-78-6			_	Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Acétate de n-butyle	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute
123-86-4				Eye Irritation / Corrosion)
Acétate d'éthyle	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute
141-78-6				Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses	Résultat	Type de	Espèces	Méthode
No. CAS		test		
Acétate de n-butyle	non sensibilisant	Test de	cochon	non spécifié
123-86-4		maximisat	d'Inde	_
		ion sur le		
		cobaye		
Acétate d'éthyle	non sensibilisant	Test de	cochon	OECD Guideline 406 (Skin
141-78-6		maximisat	d'Inde	Sensitisation)
		ion sur le		
		cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate de n-butyle 123-86-4	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propane 74-98-6	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Isobutane 75-28-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Isobutane 75-28-5	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	NOAEL P = 21,4 mg/l NOAEL F1 = 21,4 mg/l		u exposition	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P = 1.500 mg/kg	autre inhalation : vapeur	94 d	rat	autre guide

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	NOAEL=125 mg/kg	oral : gavage	6 (interim sacrifice) or 13 wdaily	rat	EPA OTS 798.2650 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Propane 74-98-6		Inhalation: gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Isobutane 75-28-5		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=900 mg/kg	oral : gavage	90 ddaily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=1,28 mg/l	Inhalation	94 dcontinuous	rat	EPA OTS 798.2450 (90-Day Inhalation Toxicity)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Nombreuses	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		études toxicologiqu es	d'expositio n		
Acétate de n-butyle 123-86-4	LC50	18 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	44 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia sp.	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	674,7 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus	Immobilisation Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth
	EC10	295,5 mg/l	Algae	72 h	subspicatus) Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus	Inhibition Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth
Acétate de n-butyle 123-86-4	IC50	356 mg/l	Bacteria	40 h	subspicatus) Tetrahymena pyriformis	Inhibition Test) autre guide
Acétate de n-butyle 123-86-4	NOEC	23,2 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	27,98 mg/l	Fish	96 h		non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	14,22 mg/l	Daphnia	48 h		non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	7,71 mg/l	Algae	96 h		non spécifié
Isobutane 75-28-5	EC50	7,71 mg/l	Algae	96 h		non spécifié
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	LC50	> 3 - 10 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	EC50	> 4,6 - 10 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
						Immobilisation Test)
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	EL50	> 10 - 30 mg/l	Algae	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOELR	10 mg/l	Algae	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	NOELR	1 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna,
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	Reproduction Test) DIN 38412-15
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Acétate d'éthyle	EC50	> 2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum	Immobilisation Test) OECD Guideline
141-78-6		, and the second	riigae		(new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	Bacteria	18 h	sussequially	not specified
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna,
Colophony (Rosin) derivatives 8050-09-7	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	Reproduction Test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Colophony (Rosin) derivatives 8050-09-7	EC50	911 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Colophony (Rosin) derivatives	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new	Immobilisation Test) DIN 38412-09
8050-09-7		G	9		name: Desmodesmus subspicatus)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	facilement biodégradable	aérobie	83 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C7-9 68920-06-9	facilement biodégradable	aérobie	98 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Colophony (Rosin) derivatives 8050-09-7		aérobie	36 - 46 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Facteur de	Temps	Espèces	Température	Méthode
No. CAS		bioconcen-tration	d'exposition			
A 6 4 1 1 4 1	2.2	(BCF)			25.00	OEGD G : 1 1: 117
Acétate de n-butyle	2,3				25 °C	OECD Guideline 117
123-86-4						(Partition Coefficient (n-
						octanol / water), HPLC
						Method)
Isobutane	2,88				20 °C	OECD Guideline 107
75-28-5						(Partition Coefficient (n-
						octanol / water), Shake
						Flask Method)
hydrocarbures en C7-9	5,65				25 °C	QSAR (Quantitative
68920-06-9						Structure Activity
						Relationship)
Acétate d'éthyle	0,6					OECD Guideline 107
141-78-6						(Partition Coefficient (n-
						octanol / water), Shake
						Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Acétate de n-butyle 123-86-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Isobutane 75-28-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.

14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable
Non applicable
Non applicable
Non applicable
Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 60,6 % (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

84

 N° tableau des maladies

professionnelles:

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Le produit est destiné à une utilisation industrielle.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés